

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

Le 26 janvier 2021, les députés ont voté un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. Cet amendement vise à augmenter de 150 millions d'euros le montant des crédits affectés au secteur de l'aide à domicile à partir d'avril 2021.

26 janvier 2021 - <https://esaph.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>

Si l'amendement voté par les députés permet de renforcer les crédits affectés au secteur de l'aide à domicile, il ne prend pas la mesure des urgences. En effet, le montant des crédits affectés au secteur de l'aide à domicile est de 150 millions d'euros à partir d'avril 2021, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins du secteur.

150 M€ à partir d'avril 2021: Le PLFSS ne prend pas la mesure des urgences pour le secteur de l'aide à domicile

26 janvier 2021

Si l'amendement voté par les députés dans le cadre du projet de budget 2021 de la Sécurité sociale (PLFSS) est un signal positif concernant les revendications salariales du...[Voir la suite](#) [1]

Source URL: <https://esaph.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>

Liens

[1] <https://esaph.fr/actu-adessadomicileorg/150-meu-partir-davril-2021-le-plfss-ne-prend-pas-la-mesure-des-urgences-pour>